Rapport annuel

au 30 septembre 2024

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS

Action R, Action L, Action I

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
SICAV de droit français

CLASSIFICATION
N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris
LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris
lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Nicholas VANTREESE**
  Directeur Adjoint
  Direction de l'Engagement Citoyen
  La Banque Postale

Administrateurs

- **Mme Eléonore MOREL**
  Directrice Générale de la FIDH
- **LBP AM**
  Représentée par M. Vincent CORNET
  Directeur de la gestion
  LBP AM
- **La FIDH**
  Représentée par M. Emmanuel DAOUD
  Avocat à la Cour d'Appel de Paris
- **La Banque Postale**
  Représentée par M. Michel JOSSERAND
  Responsable Mesures Expérience Client
  La Banque Postale

Directeur Général

- **M. Guillaume LASSERRE**
  Responsable Adjoint des Gestions
  LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet DELOITTE & ASSOCIES**
  Représenté par M. Olivier GALIENNE

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
Nicholas **VANTREESE**			
SA La Banque Postale		Directeur Adjoint - Direction de l'Engagement Citoyen	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	Président du CA	Néant	
Eléonore **MOREL**			
Association FIDH	Directrice générale	Néant	
Association FIR (forum pour l'investissement responsable)	Membre du Conseil d'administration	Néant	
Institution nationale CNCDH (commission consultative des droits de l'homme)	Représentante de la FIDH – nomination par décret	Néant	
Entreprise Comité des parties prenantes de Michelin	Représentante FIDH	Néant	
Vincent **CORNET**			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Directeur de la gestion	
SA Tocqueville Finance	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Funds	Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général	Néant	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Reponsable Actions Euro	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Administrateur	Néant	
Michel **JOSSERAND**			
SA à Directoire LA BANQUE POSTALE		Responsable Mesures Expérience Client	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE	RP de LBP, administrateur	Néant	
Emmanuel **DAOUD**			
AARPI VIGO	Avocat Associé	Avocat à la Cour d'Appel de Paris	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de la FIDH, administrateur	Néant	
Association L4W	Co-Président	Néant	
Association UIA (Union Internationale des Avocats)	Président Commission Etrangers et Droits Humains	Néant	
Cercle de la Compliance	Administrateur	Néant	
Guillaume **LASSERRE**			
SA à Directoire LBP AM		Responsable Adjoint des Gestions	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	Directeur général	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Orientation des placements

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la SICAV est **double** :

- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) intégrant notamment des critères renforcés en matière de droits humains en partenariat avec la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette dernière est une organisation non gouvernementale fédérative de défense des droits humains. Elle coordonne et soutient l'action de ligues présentes dans une centaine d'États et leur apporte un relais sur le plan international ; et
- offrir un portefeuille diversifié majoritairement investi en produits de taux (obligations et titres de créances négociables) et pour partie en actions dans un but de dynamisation du portefeuille. L'exposition à ces marchés actions pouvant aller de 0 à 40 % maximum.

Les sommes distribuables des actions de partage R peuvent être distribuées pour moitié annuellement sous forme de don au profit de la FIDH, et capitalisées pour moitié, dans les conditions détaillées à la rubrique « Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables » ci-après. Il est précisé que le don au profit de la FIDH ne concerne que les actionnaires présents au moment du détachement du dividende de la SICAV, et ce quelle que soit la date de souscription.

Pour les actions I et L, la Société de Gestion versera 50 % des frais de gestion financière (hors frais de distribution, du type rétrocession à des distributeurs tiers et frais administratifs) à la FIDH. Ce don au profit de la FIDH est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de la Société de Gestion donatrice selon les modalités prévues par le code général des impôts. Les actions I et L sont des actions de capitalisation.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La SICAV est gérée activement ; elle n'est pas gérée par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance de la SICAV peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice composite suivant : 70 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 30 % MSCI World 100 % Hedged to EUR Net Return (EUR).

L'indice Bloomberg Euro Treasury 3-5y, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres émis par les États membres de la zone euro libellés en euro, ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans, et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Invest ment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

L'indice MSCI World 100 % Hedged to EUR Net Return (EUR), calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice des marchés d'actions mondiaux, couvert du risque de change pour un investisseur en devise euro. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'évolution de ces indices peut présenter selon les cycles boursiers de fortes divergences.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence composite ne pourra refléter l'objectif de gestion de la SICAV. En raison du caractère discrétionnaire de la gestion, de l'objectif partage des sommes distribuables avec la FIDH pour l'action R, et de l'objectif de mise en œuvre d'une stratégie ISR en partenariat avec la FIDH ; les indices retenus n'intégrant aucune considération éthique, la composition du portefeuille pourra être très différente au niveau géographique, au niveau du choix des valeurs, de la composition de cet indicateur composite.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) à partir de la méthodologie propriétaire GREaT, afin de déterminer, selon les typologies d'actifs considérées: (i) le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR ou (ii) la note ISR que la typologie d'actifs considérée (égale à la moyenne des notes ISR des valeurs investies par le biais de la typologie d'actifs considérée) devra dépasser après élimination de 20 % des valeurs de l'univers d'analyse (la « **Note Moyenne Améliorée** ») pour la typologie d'actifs considérée; la seconde vise à sélectionner les titres sur la base de critères ISR co-construits avec la FIDH, notamment en ce qui concerne le respect des droits humains. Certains titres pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR et les considérations éthiques de la FIDH.

1. L'analyse extra-financière de la SICAV porte sur au minimum 90 % de l'actif net.

Le processus d'analyse extra-financière et de prise en compte de cette analyse est différent pour la partie investie en titres d'États (obligations souveraines) et la partie investie en titres d'émetteurs privés et quasi-publics (agences supranationales, agences nationales garanties, non-garanties, ou sponsorisées, collectivités territoriales, entreprises publiques).

A/ Pour les titres d'États

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Pan-European Aggregate Treasury TR Index Value Unhedged EUR[1], est analysé sur la base de la méthodologie propriétaire de LBPAM adaptée aux émetteurs souverains puis sur la base d'une analyse approfondie menée avec la FIDH favorisant les États qui:

- respectent les principes de l'État de droit et de la démocratie;
- respectent les droits de l'homme et appliquent des mesures de protection de l'environnement au niveau national;
- promeuvent les droits de l'homme et la protection de l'environnement au niveau interne, tout en créant un environnement favorable à l'épanouissement personnel et à la réalisation des droits de l'homme;
- promeuvent le respect des droits de l'homme au niveau international, et plus particulièrement la justice internationale, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme, les droits de la femme et la protection de l'environnement.

Les États sont ensuite classés et regroupés en tiers, par la FIDH, du meilleur au moins avancé. Seuls les quinze premiers États sont éligibles à l'investissement. La Société de Gestion favorise les États qui mènent, selon l'analyse de la FIDH, une politique active de protection et de promotion des droits humains et la protection de l'environnement, aussi bien sur leur propre territoire qu'à l'international.

1 L'indice Bloomberg Pan-European Aggregate Treasury, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres émis par les États de la zone Pan-Européene libellés en devise CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HUF, NOK, PLN, RON, SEK, et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade).

Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

B / Pour les émetteurs privés et quasi-publics:

2. L'**Univers d'Analyse**, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR, MSCI Daily Net TR World Euro et STOXX Europe Total Market Net Return EUR[2], est divisé en différentes typologies d'actifs (actions, titres de créance) auxquelles est appliquée, de manière indépendante, une des stratégies de sélection ISR mentionnées ci-dessus.

L'Univers d'Analyse est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer, selon la typologie d'actifs considérée, le seuil d'exclusivité à respecter ou la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de nota tion extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de deuxième filtre. Un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion peut exclure les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent ou contribuent à des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales du groupe LBPAM, et pour lesquelles l'exclusion constitue le moyen le plus efficace de réduire le risque de violation continue. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs particulièrement à risques en matière de droits humains, comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

2 L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) représente la région de l'Europe de l'Ouest dans son ensemble. Avec un nombre variable de composants, il couvre environ 95 % de la capitalisation boursière flottante dans 17 pays européens: Royaume-Uni, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Pologne, Danemark, Finlande, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est calculé et publié par son administrateur, Stoxx Ltd. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est utilisé au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: https://www.stoxx.com/.

L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires d'entreprise libellés en devise locale sur 24 marchés mondiaux, dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

L'indice MSCI World, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice représentatif des marchés d'actions mondiaux de 23 pays. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Selon la typologie d'actifs considérée :

- Soit, l'application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative) permet de déterminer la Note Moyenne Améliorée (note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse de la typologie d'actifs considérée après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs). La construction du portefeuille via la typologie d'actifs considérée vise à obtenir une note moyenne ISR de la typologie d'actifs considérée (égale à la moyenne ISR des valeurs investies dans cette typologie d'actifs) supérieure à cette Note Moyenne Améliorée ;
- Soit, après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse pour la typologie d'actifs considérée est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de la typologie d'actifs considérée (ci-après, l'« Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Puis, la Société de Gestion sélectionne les titres à partir d'une analyse complémentaire menée conjointement avec la FIDH et visant à identifier les sociétés présentant de bonnes pratiques en matière de droits humains. Les entreprises sont évaluées sur leur capacité à :

- respecter et promouvoir les droits de l'homme internationalement reconnus dans le cadre de leurs activités, tout en s'efforçant de promouvoir le respect des droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement ;
- faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et élaborer des procédures, des politiques et une culture d'entreprise qui permettent à l'entreprise d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de corriger les incidences négatives sur les droits de l'homme liées à ses services et à ses produits ;
- promouvoir des produits durables, qui ne nuisent pas de manière significative aux personnes et/ou à l'environnement.

Une attention particulière est faite aux implantations dans des pays sensibles en matière de respect des droits humains.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, des titres de créance émises en devises de pays de l'OCDE ainsi que sur le marché mondial des actions, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et les considérations éthiques de la FIDH. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2/ Une étape stratégique dont les décisions concernent le choix de l'exposition aux différentes classes d'actifs, la gestion de la sensibilité du portefeuille et l'exposition au change. Celles-ci faisant appel à des analyses macro et microéconomiques. La Société de Gestion est en charge de cette étape stratégique.

La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 6].

S'agissant de l'étape stratégique, l'allocation d'actifs est définie sur la base des anticipations sur les marchés d'actions et de taux de l'univers de la SICAV.

La partie du portefeuille investie en obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- Choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, etc.) ;
- Investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles, tant pour bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values ;
- Investissement sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises.

Pour la partie du portefeuille investie en actions, l'analyse fondamentale est appliquée sur l'univers défini ci-dessus. Elle consiste en une sélection de valeurs selon des critères financiers. Elle est réalisée selon le processus suivant :

- Analyse financière et boursière de l'univers de valeurs (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfices, changements de tendances à court terme des cours),
- Analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. La qualité du reporting interne et externe de la société est aussi un critère de sélection.

- Contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés (visites sur place) qui apportent leur contribution à l'élaboration des décisions.

Le portefeuille de la SICAV est exposé, dans une limite de 40 % de l'actif net, sur les marchés actions. Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

Lorsqu'un titre ne respecte plus les critères extra-financiers, le gérant dispose d'un délai de 1 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché, afin de ne pas pénaliser le portefeuille en termes de performance financière.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille de la SICAV est majoritairement investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro des pays de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les émetteurs sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

La SICAV peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Actions

La SICAV peut être exposée jusqu'à 40 % de son actif net sur les marchés actions.

La gestion de la partie actions est orientée sur les marchés internationaux. Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement : les actions sélectionnées sont uniquement celles émises par des sociétés répondant à des critères extra-financiers selon le processus décrit ci-dessus.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

La SICAV peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français, d'OPC investissant plus de 10 % en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF, d'OPC nourriciers, de fonds professionnels à vocation générale, ainsi que de fonds professionnels spécialisés.

Afin d'augmenter l'exposition taux ou actions, la SICAV se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers [3]).

3 FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, ASPI EUROZONE...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

La SICAV se réserve la possibilité d'acquérir, jusqu'à 10 % de son actif, des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale.

Les OPC sont sélectionnés afin de respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPC et de fonds d'investissement non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition, auxquelles la SICAV a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 0 et 6, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou à des fins de couverture sur les indices actions ou d'exposition sur les indices actions respectant des critères extra-financiers : ces instruments seront utilisés à des fins de couverture ou d'exposition au risque actions sur un ou plusieurs titres.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, l'inflation et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion de la SICAV. Ces positions sont mises en œuvre dans le respect des règles d'exposition mentionnées ci-après. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de la SICAV.

Le niveau de levier maximum de la SICAV sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 300 % de l'actif (levier brut). L'effet de levier net est de 210 % maximum.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 70 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

La SICAV peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, la SICAV peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus de la SICAV.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire**)** tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

La SICAV peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières :

La SICAV peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement**.**

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

La SICAV comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les différents marchés financiers. Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : la SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que la SICAV ne soit pas exposée à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.

  De plus, le style de gestion discrétionnaire appliqué à la SICAV repose sur la sélection des valeurs selon des critères extra- financiers. De ce fait, il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs les plus performantes, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser de manière significative.
- **Risque actions** : en raison de son objectif de gestion, la SICAV est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser. L'exposition de la SICAV au risque actions est au maximum de 40 %.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées**. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi la SICAV baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.
- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation (jusqu'à 20 % de l'actif net)** : la SICAV étant investie en instruments indexés sur l'inflation, elle est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié aux instruments non cotés** : ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Ce risque reste accessoire.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

L'allocation de référence de la SICAV est composée de 30 % d'actions Monde et 70 % d'obligations gouvernementales de la zone euro sur le segment de courbe 3- 5 ans. La SICAV est intégralement couverte du risque de change. En raison de la thématique d'investissement, la SICAV n'a pas d'indice de référence, mais sa performance peut être comparée sur le long terme à un indicateur de marché a posteriori : 70 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3- 5 ans + 30 % MSCI World 100 % Hedged to EUR Net Return (EUR).

Environnement de marchés

Durant le quatrième trimestre 2023, les statistiques ont montré que la santé de l'économie américaine demeurait excellente, mais que la conjoncture en zone euro continuait de se détériorer. La politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Après dix hausses de taux en quinze mois, la Banque centrale européenne a fait une pause dans son resserrement monétaire en octobre, même si la situation de l'inflation n'était pas encore conforme à son objectif. La Fed, qui avait également fait une pause en septembre, a réitéré cette position dans sa réunion de début novembre. Le contexte géopolitique s'est alourdi, avec la guerre entre Israël et le Hamas, et un possible embrasement du Proche-Orient. Le début de la saison de publication des résultats des entreprises a montré que la nervosité du marché s'était renforcée. Les bons chiffres ont été accueillis sans grande ferveur, alors que les déceptions ont été marquées par des chutes de cours parfois spectaculaires, notamment en Europe. En fin d'année 2023, les dernières statistiques publiées ont validé la poursuite de la décélération de l'inflation aux États-Unis et en Europe. Sans prendre de gants, la Banque centrale américaine a confirmé le pivot de sa politique monétaire, et a ouvert la voie vers trois baisses de taux en 2024. Plus prudente du fait d'une inflation un peu plus tenace, la Banque centrale européenne est restée sur sa politique de taux 'hauts pour longtemps', même si les investisseurs spéculaient déjà sur le calendrier et l'amplitude des futures baisses de taux en zone euro. Si le scénario de récession est toujours sur la table, les investisseurs ont préféré celui d'un atterrissage en douceur. Le contexte géopolitique, en Ukraine et plus récemment au Proche-Orient, n'a pas eu d'impact significatif sur les marchés. Dans cet environnement, les principaux actifs risqués ont connu un trimestre très favorable.

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post-élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Finalement, sur l'exercice 2023- 2024, l'indice des emprunts obligataires souverains de la zone euro sur le segment 3- 5 ans affichait une performance de + 6,8 %. Concernant les marchés actions, la performance de l'indice MSCI WORLD couvert du risque de change était de + 28,9 %.

Allocation

Au cours de l'exercice sous revue, l'actif net de la SICAV a augmenté de 23,2 M€ à 97,6 M€, porté par un fort mouvement de collecte. Cette collecte a été investie au fil de l'eau en fonction des anticipations de marché de LBP AM.

La SICAV était composée fin septembre 2023 de 28,7 % d'actions et 71,3 % de produits de taux, dont 22 % d'obligations de crédit et 10,6 % d'obligations indexées sur l'inflation. La sensibilité à l'évolution des taux était de 2,6, soit 102 % de celle de l'indice.

Au dernier trimestre 2023, nous avons progressivement augmenté notre allocation aux actions au-delà de 30 % de l'actif net pour profiter de la baisse des marchés en septembre. Ce n'est que sur la dernière semaine d'octobre que nous avons redirigé les investissements vers les obligations et les produits monétaires pour revenir à 29 % d'actions fin décembre. À l'inverse, nous avons accompagné la forte baisse des taux en diminuant la sensibilité de 104 % de celle de l'indice obligataire fin octobre à 100 % fin décembre.

Au 1er trimestre 2024, nous avons maintenu le poids des actions autour de 29 %- 30 % de l'actif net. L'exposition obligataire a donc été conservée entre 70 % et 71 % de l'actif. La sensibilité aux taux a été rehaussée pour profiter des tensions de début d'année sur les taux à 109 % de celle de l'indice de référence, en allongeant la maturité des obligations détenues. Pour investir la collecte ont été favorisées dans un premier temps les obligations d'états sur les taux, et les obligations d'entreprises ont été accentuées en février et mars, passant de 20,6 % fin janvier à 23,1 % de l'actif net. Les obligations indexées sur l'inflation ont été diluées de 9,9 % à 5,6 %. Enfin les titres monétaires ont oscillé entre 1,5 % et 2,5 % sur la période.

Au 2e trimestre, nous avons maintenu le poids des actions proche de 30 % de l'actif net jusqu'aux élections européennes, à partir desquelles nous avons adopté un peu plus de prudence sur les placements de la collecte, qui a continué à croître. L'exposition obligataire a été conservée autour de 70 % de l'actif. La sensibilité aux taux a évolué entre 102 % et 110 % de celle de l'indice de référence, en fonction des périodes de hausse et de baisse des taux, la volatilité étant restée très importante sur la période. Les obligations d'entreprises ont été accentuées d'environ 2 %, passant de 23,1 % à 25 % de l'actif net. Les obligations indexées sur l'inflation ont été encore diluées de 5,6 % à 4,3 %. Enfin les titres monétaires ont oscillé entre 1,5 % et 4 % de l'actif.

Au 3e trimestre, le poids des actions a été diminué jusqu'à 28 %, pour être ensuite rehaussé mi-août à 30 % de l'actif net de la SICAV et profiter ainsi des niveaux bas atteints par les marchés. L'exposition obligataire a évolué en parallèle de 72 % à 70 % de l'actif, mais c'est surtout la sensibilité aux taux qui a été pilotée. En raison de la forte baisse des taux sur la période, elle a été diminuée progressivement de 110 % jusqu'à atteindre un niveau de 96 % de celle de l'indice, pour finalement être rehaussée en toute fin du mois de septembre à 102 %. Les obligations d'entreprises ont été encore accentuées de 2,4 %, passant de 25 % à 27,4 % de l'actif net. Les obligations indexées sur l'inflation ont été augmentées de 4,3 % à 6,8 % pour accompagner la forte baisse de leur valorisation dans le contexte de désinflation du trimestre. Enfin les titres monétaires sont restés proches des 4 % de l'actif.

La SICAV était composée fin septembre 2024 de 29,8 % d'actions et 70,2 % de produits de taux, dont 27,4 % d'obligations de crédit et 6,8 % d'obligations indexées sur l'inflation. La sensibilité à l'évolution des taux était de 2,6, soit 102 % de celle de l'indice.

Partie Actions

Sur l'exercice de la SICAV, l'indice de référence actions (MSCI 100 % Hedged to EUR Net Return) performe de 29 % alors que la poche actions de la SICAV progresse de 21,2 %.

Comme en 2023, la performance sectorielle la plus notable sur la période est celle du secteur Technologique, qui a connu une performance de 42 % sur la période après + 27 % sur l'exercice précédent. La seconde place est de nouveau détenue par le secteur des Communications avec + 32 % et qui bénéficie à la fois des performances de Meta et Google mais aussi du bon comportement des opérateurs télécoms après plusieurs années de performances décevantes. Les financières ont également été bien orientées avec + 32 % du fait de la continuation de l'amélioration des marges nettes d'intérêt en Europe et aux États-Unis. Enfin les secteurs sensibles à l'endettement ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt, avec une belle performance des Utilities (+ 30 %). Le seul secteur dans le rouge est l'énergie compte tenu d'effets de base négatifs cette année. Les secteurs défensifs comme la consommation discrétionnaire ou la santé complètent le bas du tableau avec respectivement + 14 % et + 15 %.

Les mouvements peuvent être guidés par trois motivations principales :

Les évolutions de passif, en raison de souscriptions ou de rachats sur la SICAV

Tenir compte des changements dans l'univers d'investissement autorisé par la FIDH

Au sein de l'univers d'investissement, saisir des opportunités d'investissement liées aux entreprises ayant un profil financier attractif, ou au contraire réduire notre exposition à celles dont le potentiel de performance financière s'est dégradé.

Pour rappel, la méthodologie d'analyse des entreprises par la FIDH a été révisée en 2019 et a conduit à des changements cette année-là, notamment une expansion de l'univers d'investissement autorisé.

Sur l'exercice en cours, les seuls changements ont été les suspensions liées à des controverses encore en cours d'investigation sur EssilorLuxottica, Adidas et Carrefour. L'Oréal a été sortie de cette liste dans le courant de l'année après un engagement jugé comme concluant.

Alors que nous avions une poche Actions jugée comme défensive l'an dernier, notre poche a désormais un profil plus équilibré avec des hausses de certains secteurs cycliques comme la technologie ou les industrielles. Néanmoins nous conservons de fortes expositions sur la Santé (dont deux des trois premiers poids de la poche sont issus), ou les Utilities.

À fin septembre 2024, la poche actions était investie dans 47 entreprises (contre 46 à fin septembre 2023), principalement dans les secteurs de la consommation de base (19 % de la poche), des technologies (18,5 %), de la santé (14 %), et des industrielles (12 %). Les investissements les plus importants se portent sur ASML (Semi-conducteurs), GSK (santé), Novo-Nordisk (santé), Rogers (télécoms) et Adobe (logiciels).

D'un point de vue géographique, la partie actions est investie en Eurozone (34 %), en Amérique du Nord (21 %), en Europe du Nord (19 %), au Royaume-Uni (17 %) et en Asie (9 %).

Sur la période (ou pendant leur détention), les valeurs ayant eu les meilleures performances sont : TDK (+ 65 %), BCP (+ 61 %), Schneider Electric (+ 53 %), Britvic (+ 48 %) et Essity (+ 41 %). Les meilleurs contributeurs sont : BCP, ASML, TDK, Britvic et Schneider Electric.

Les actions ayant les performances les plus faibles (pendant leur période de détention) sont : Kering (- 38 %), STMicroelectronics (- 34 %), Spectris (- 14 %), Edwards Life (- 10 %) et Bell Canada (- 7 %). Les pires contributeurs sont : STMicroelectronics, Kering, Spectris, Bell Canada et Elekta.

Partie Taux

Évolution des marchés obligataires

Lors de l'année sous revue, à savoir d'octobre 2023 à septembre 2024, les rendements obligataires de la zone euro ont été à nouveau très chahutés, notamment au gré des anticipations d'inflexion des cycles monétaires.

Déterminée à ramener l'inflation à sa cible, la BCE a maintenu ses taux directeurs en territoire restrictif, c'est-à-dire à un niveau de 4 % en ce qui concerne son taux de dépôts, jusqu'en mai 2024. Malgré un contexte de désinflation, la BCE est restée prudente en raison de la persistance de l'inflation des services et de la croissance des salaires. En juin 2024, la BCE a néanmoins débuté un cycle de détente monétaire avec une baisse de 25 pb, suivi par une deuxième de même ampleur en septembre. Ces actions se justifiaient par le fait que la baisse de l'inflation rendait la politique plus restrictive à niveaux de taux inchangés.

Malgré ce régime monétaire stable sur la majorité de la période sous revue, les rendements obligataires ont enregistré une forte volatilité sur l'année écoulée, mais finalement se sont nettement détendus. Le rendement à 5 ans du trésor allemand a, par exemple, eu une amplitude de 100 points de base, entre 2,85 et 1,85 %, et a baissé de 80 pb à 1,95 % entre le début et la fin de l'exercice sous revue. Le taux à 2 ans a, en revanche, perdu 105 pb à 2,05 %, et la pente de la courbe des taux s'est, par conséquent, désinversée de 25 pb sur le segment 2- 5 ans, à - 10 pb fin septembre 2024. Cette trajectoire baissière des taux s'expliquait par l'entrée dans un cycle de normalisation monétaire aidée par la désinflation et la baisse des anticipations d'inflation. Quant à la volatilité exacerbée sur les marchés obligataires, elle s'expliquait notamment par les fortes variations des anticipations de baisse des taux directeurs des grandes banques centrales tout au long de l'année sous revue. Ainsi, par exemple fin 2023, des signes de fragilité des économies européennes et américaine, des statistiques de prix qui confirmaient la tendance désinflationniste, et des discours de banquiers centraux qui montraient que le pivot de leur politique monétaire se rapprochait, ont provoqué des attentes de réduction de plus de 150 pb des taux de la Fed et de la BCE rien que pour 2024. À l'inverse, dans les mois qui ont suivi, ces attentes se sont nettement dégonflées en raison d'inflations persistantes des deux côtés de l'Atlantique. En zone euro la boucle prix-salaire ne montrait pas de signes d'affaiblissement et le prix des services atteignait un plus haut de 7 mois à 4,1 % en avril. Aux États-Unis, l'inflation sous-jacente réaccélérait en rythme séquentiel vers les 4 % au premier trimestre 2024 et la croissance continuait de bien se porter. Ainsi fin mai, le marché n'attendait plus qu'une baisse des taux directeurs américains et deux baisses de la part de la BCE pour 2024. Enfin, plus globalement, l'envolée du cours du pétrole au printemps, un soutien moindre des politiques monétaires non conventionnelles (« quantitative tightening ») et les risques géopolitiques (conflits au moyen Orient) et politiques (en France), ont également été autant de sources de volatilité sur les rendements obligataires.

Dans cet environnement de marché, les primes de risque des obligations d'émetteurs souverains et privés, à l'exception de celle de la France, ont enregistré une contraction grâce notamment aux perspectives d'assouplissement monétaire et à la recherche de rendement. Le crédit a aussi profité d'une demande importante et de taux de défaut contenu tandis que les dettes souveraines périphériques ont bénéficié de fondamentaux mieux orientés qu'en Allemagne, mais aussi de perspectives d'amélioration de leurs notations. En revanche, la France a enregistré une nette augmentation du surcroît de rémunération demandé par les investisseurs en raison, outre l'instabilité politique, d'une dégradation des perspectives budgétaires avec un risque de déficit de plus de 6 % du PIB pour l'année 2024.

Quelle a été notre politique de gestion dans cet environnement obligataire ?

La sensibilité relative de la poche obligataire a été pilotée au cours de l'année afin de tirer profit des tendances obligataires énumérées précédemment. En l'occurrence, elle a été augmentée début 2024 et portée jusqu'à près de 0,35 au-dessus de celle de l'indice pour ensuite être ramené sous l'indice, de l'ordre de 20 centimes, en toute fin de période sous revue.

En ce qui concerne les émetteurs souverains, leurs poids ont pu être fortement modifiés afin de tenir compte à la fois de l'évolution du classement des pays éligibles mais aussi des rendements attendus. Ainsi, l'Autriche, qui a été déclassée du premier tiers au troisième tiers, pesait en début de période 17 % de la poche obligataire et ne faisait plus partie des investissements souverains en fin de période. En effet, cela fait sens d'investir sur l'Autriche en comparaison des autres pays du premier tiers en termes de rendement mais cet intérêt n'existait plus dès lors que l'on comparait ce dernier à celui de l'Italie ou de l'Espagne, autres pays du troisième tiers. A contrario, le Luxembourg, dont le poids était nul en début de période car était non éligible à l'investissement, enregistrait en fin de période un poids de 7 % grâce à son entrée dans les pays du premier tiers et à sa prime de risque attractive en relatif. En outre, les expositions au Danemark et à la Suède ont également été renforcées, notamment par l'achat de titres libellés en dollar au cours du printemps lorsque les taux américains évoluaient sur des niveaux élevés. En outre, le portefeuille a été épargné par la forte dépréciation des titres de l'État français étant donné sa faible exposition sur cet émetteur. Des investissements opportunistes ont néanmoins été effectués sur les titres du trésor français en cours de période.

Par ailleurs, le poids des titres indexés sur l'inflation euro a continué d'être réduit dans le portefeuille en raison de la désinflation et de la baisse attendue des anticipations d'inflation. Toutefois, en fin de période sous revue, des investissements sur de tels titres ont été à nouveau effectués en raison de points morts d'inflation tombés très en deçà de l'objectif d'inflation de la BCE. À noter également que des arbitrages ont été effectués au profit de titres du trésor suédois indexés sur l'inflation suédoise en raison de taux réels plus attractifs en relatif de titres français indexés sur l'inflation de la zone euro.

Le poids du crédit a été augmenté sur l'année de + 4 % pour atteindre à 34 % de la poche obligataire. Nous avons notamment été actifs au travers du marché primaire, abondant durant l'exercice, afin de capter les primes d'émissions par rapport au marché secondaire. Nous avons continué de privilégier le secteur financier qui offrait toujours des rendements plus attractifs. Cela a contribué positivement à la performance du fonds avec une convergence des rendements entre ces obligations et le reste de l'univers crédit. Les secteurs de la consommation non cyclique et des télécommunications ont aussi été augmentés dans un souci de favoriser une allocation plus défensive. Le secteur de la consommation cyclique a été réduit. Enfin nous n'avons plus d'émetteurs BBB- en portefeuille.

Évolution des univers d'investissement définis par la FIDH

- **Pour les États**, la FIDH effectue régulièrement une étude portant sur la situation des droits de l'Homme dans les 27 pays membres de l'Union Européenne et élabore un classement, qui définit l'univers d'investissement (cf. tableau ci-dessous).

  Les recherches menées par la FIDH, en collaboration avec des universitaires, s'appuient sur des sources d'information variées (organismes publics, instituts de recherche, ONG…).

  La FIDH évalue les pays en fonction de plusieurs critères sociaux et environnementaux. Plus spécifiquement, elle vérifie que les États respectent et promeuvent les droits humains au niveau national et international, et qu'ils promeuvent la protection environnementale, l'accès à l'eau, une meilleure maîtrise de la pollution et des déchets, qu'ils préservent la biodiversité et luttent contre le changement climatique.

  Le classement a été mis à jour au premier semestre 2024.

1er groupe (au moins 50 % de la poche États)	2e groupe	3e groupe (moins de 20 % de la poche États)	4e groupe (non éligible)
1. Pays-Bas	6. Allemagne	11. Autriche	16. Croatie
2. Luxembourg	7. Belgique	12. Espagne	17. Lituanie
3. Danemark	8. Slovénie	13. Italie	18. Estonie
4. Finlande	9. Irlande	14. République Tchèque	19. Slovaquie
5. Suède	10. France	15. Portugal	20. Hongrie
			21. Malte
			22. Chypre
			23. Pologne
			24. Lettonie
			25. Bulgarie
			26. Roumanie
			27. Grèce

- **Pour les entreprises**, l'univers défini est utilisé pour investir en actions et/ou en obligations d'émetteurs non-souverains (entreprises, agences supranationales, etc.).

  La FIDH met en œuvre une méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si les entreprises 1) respectent et promeuvent les droits humains et les libertés fondamentales, dont les droits humains au travail et les droits des communautés locales, dans l'ensemble de leurs opérations et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, 2) promeuvent des produits durables, qui ne portent pas atteinte aux droits humains ou à l'environnement.

  Préalablement à l'évaluation par la FIDH, des exclusions sont appliquées afin de restreindre le champ d'analyse et d'écarter automatiquement de l'univers d'investissement des entreprises dont les activités, le secteur ou l'emplacement géographique ne peuvent permettre de répondre aux attentes précitées de la FIDH. Ces exclusions sont notamment :

  - **Exclusion des entreprises impliquées dans des activités considérées comme ne contribuant pas positivement à la promotion et au respect des droits humains ou de l'environnement**, telles que l'armement, le pétrole et le gaz, le charbon, la pornographie, les alcools forts…
  - Entreprises exclues au titre de la **Politique d'exclusion de LBP AM**.
  - Exclusion additionnelle des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, qui font face à des controverses graves, non-remédiées et répétées en matière de droits humains, environnement ou bonne gouvernance.
  - Exclusion des entreprises dont le siège social est situé dans **des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE**.

  La FIDH sélectionne ensuite des entreprises dans des secteurs prédéterminés, qui ont fait l'objet d'une étude préalable et participent au développement social ou sur lesquels la FIDH et LBP AM peuvent exercer un impact positif.

  Pour chaque secteur, les entreprises font l'objet d'une analyse générale en matière de droits humains, qui permet de prendre notamment en compte les pratiques de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement des entreprises, puis d'une analyse sectorielle. Pour chaque secteur, la FIDH identifie les risques et opportunités saillants puis note les entreprises sur ces critères.

  Si la FIDH ne peut étudier l'ensemble des entreprises de chaque secteur, la phase d'étude générale et sectorielle permet toutefois de s'assurer que les entreprises sélectionnées pour faire partie de l'univers d'investissement répondent aux meilleurs standards en matière de respect des droits humains et de l'environnement et en matière de durabilité. Par la suite, le suivi des controverses pour les entreprises de l'univers permet d'assurer que la présence de ces dernières dans l'univers est toujours pertinente.

  Le suivi des controverses est effectué par LBPAM et par la FIDH. Une fois la controverse signalée, l'ONG analyse la saillance et la gravité de la controverse sur les droits humains, l'environnement ou en matière de gouvernance. Si elle le juge nécessaire et en coordination avec LBPAM, la FIDH peut ensuite initier un engagement avec l'entreprise afin de mieux comprendre la controverse, le traitement des impacts négatifs sur les droits humains, l'environnement ou la gouvernance par l'entreprise et les améliorations possibles que l'entreprise peut apporter. Dans le cas où le dialogue s'avérerait infructueux, la sortie de l'entreprise de l'univers d'investissement pourrait alors être envisagée par la FIDH.

Au cours de l'exercice, une entreprise a été suspendue (interdiction à l'achat, mais autorisée à la détention) : Carrefour SA.

Une entreprise a fait l'objet d'une analyse de la FIDH et a pu intégrer l'univers d'investissement : L'Oréal SA.

Au 30 septembre 2024, l'univers d'investissement Entreprises compte 119 émetteurs, dont 7 suspendus (Adidas AG, Burberry, Telenor ASA, Ubisoft Entertainment SA, Essilor, Hormel Foods Corp, Carrefour SA).

La SICAV Libertés & Solidarité a obtenu le Label ISR public en septembre 2017. Ce label garantit que la gestion du fonds s'appuie sur des méthodologies ISR solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité. Il fait l'objet d'un contrôle annuel.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 70% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 30% MSCI World 100% Hedged to EUR Net Return (EUR)

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	10,88 %	13,13 %
Sur 3 ans	4,50 %	5,16 %
Sur 5 ans	—	—

Performances	SICAV – Action R	Indice de référence
Sur 1 an	9,79 %	13,13 %
Sur 3 ans	1,11 %	5,16 %
Sur 5 ans	10,27 %	15,87 %

Performances	SICAV – Action L	Indice de référence
Sur 1 an	9,78 %	13,13 %
Sur 3 ans	1,39 %	5,16 %
Sur 5 ans	—	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
DENMARK KINGDOM 2.500% 18-11-24	3 008 553,45	3 467 464,66	**6 476 018,11**
DENMARK KINGDOM 2.250% 02-10-26	5 496 250,00	-	**5 496 250,00**
FINNISH GOV'T 2.875% 15-04-29	5 329 734,59	-	**5 329 734,59**
BTPS 6.000% 01-05-31	2 107 389,47	2 056 408,50	**4 163 797,97**
BTPS 3.450% 15-07-31	3 654 169,75	-	**3 654 169,75**
BTF 0% 23-10-24	1 586 904,30	1 596 890,59	**3 183 794,89**
NETHERLANDS GOVT 2.500% 15-01-30	2 013 816,32	999 825,89	**3 013 642,21**
DUCHY OF LUX 1.375% 25-05-29	2 921 063,37	-	**2 921 063,37**
DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15-04-26	2 631 174,06	121 873,43	**2 753 047,49**
REP OF AUSTRIA 6.250% 15-07-27	-	2 557 956,45	**2 557 956,45**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 101,93 % selon la méthode de l'engagement,
- 135,91 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions R** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/21	2021	87 730,28	44 450,01	43 280,27
30/09/22	2022	38 582,19	12 424,77	26 157,42
30/09/23	2023	61 173,14	61 173,14	0,00

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/21	2021	Néant	Néant	Néant
30/09/22	2022	Néant	Néant	Néant
30/09/23	2023	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions L** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/21	2021	Néant	Néant	Néant
30/09/22	2022	Néant	Néant	Néant
30/09/23	2023	Néant	Néant	Néant

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013466539,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013466521,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000004962.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
  - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
  - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

  Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**29 040 283,97**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 040 283,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**66 556 832,52**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66 556 832,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**3 389 432,73**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 389 432,73
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**60 722,47**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**99 047 271,69**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**3 345 004,85**
Comptes financiers	**1 773 901,40**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**5 118 906,25**
Total de l'actif I+II	**104 166 177,94**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	88 857 642,51
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	8 704 682,99
Capitaux propres I	**97 562 325,50**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**97 562 325,50**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**144 400,08**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**144 400,08**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6 320 370,53
Concours bancaires	139 081,83
Sous-total autres passifs IV	**6 459 452,36**
Total Passifs : I+II+III+IV	**104 166 177,94**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	449 612,70
Produits sur obligations	1 057 009,71
Produits sur titres de créances	25 366,85
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	11 388,99
Sous-total produits sur opérations financières	**1 543 378,25**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-3 760,50
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 760,50**
Total revenus financiers nets (A)	**1 539 617,75**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-649 486,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-649 486,05**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**890 131,70**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**669 750,17**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**1 559 881,87**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	179 989,47
Frais de transactions externes et frais de cession	-37 390,61
Frais de recherche	-14 415,91
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**128 182,95**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-199 940,48**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-71 757,53**

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 561 101,01
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-724,21
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**3 560 376,80**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**3 656 181,85**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**7 216 558,65**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**8 704 682,99**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de la SICAV est double :

- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) intégrant notamment des critères renforcés en matière de droits humains en partenariat avec la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette dernière est une organisation non gouvernementale fédérative de défense des droits humains. Elle coordonne et soutient l'action de ligues présentes dans une centaine d'États et leur apporte un relais sur le plan international ; et

- offrir un portefeuille diversifié majoritairement investi en produits de taux (obligations et titres de créances négociables) et pour partie en actions dans un but de dynamisation du portefeuille. L'exposition à ces marchés actions pouvant aller de 0 à 40 % maximum.

Les sommes distribuables des actions de partage R peuvent être distribuées pour moitié annuellement sous forme de don au profit de la FIDH, et capitalisées pour moitié, dans les conditions détaillées à la rubrique « Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables » ci-après. Il est précisé que le don au profit de la FIDH ne concerne que les actionnaires présents au moment du détachement du dividende de la SICAV, et ce quelle que soit la date de souscription.

Pour les actions I et L, la Société de Gestion versera 50 % des frais de gestion financière (hors frais de distribution, du type rétrocession à des distributeurs tiers et frais administratifs) à la FIDH. Ce don au profit de la FIDH est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de la Société de Gestion donatrice selon les modalités prévues par le code général des impôts. Les actions I et L sont des actions de capitalisation.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	**16 856 407,47**	**18 645 383,30**	**11 161 446,38**	**23 210 613,95**	**97 562 325,50**
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I EN EUR					
Actif net	99,55	109,52	98,51	103,22	114,45
Nombre de titres	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Valeur liquidative unitaire	99,55	109,52	98,51	103,22	114,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,04	4,38	-1,98	-0,64	-0,11
Capitalisation unitaire sur revenu	0,92	1,75	1,48	2,50	2,88
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L EN EUR					
Actif net	99,10	108,47	1 653 157,91	13 620 539,09	87 639 511,13
Nombre de titres	1,00	1,00	17 094,06102	135 954,48662	796 811,99920
Valeur liquidative unitaire	99,10	108,47	96,70	100,18	109,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,04	4,34	-2,01	-0,69	-0,08
Capitalisation unitaire sur revenu	0,51	1,20	0,54	1,32	1,75
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R EN EUR					
Actif net	16 856 208,82	18 645 165,31	9 508 189,96	9 589 971,64	9 922 699,92
Nombre de titres	110 099,58099	112 587,60505	64 876,03149	63 408,61896	60 137,34560
Valeur liquidative unitaire	153,09	165,6	146,55	151,24	165
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,52	0,37	0	0,4	0
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0	2,13	0	0	0
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,6	4,05	-0,95	-1,41	-0,12
Distribution unitaire sur revenu	0,23	0,38	0,19	0,99	1,31
Crédit d'impôt unitaire	0	0	0,04	0,07	0
Capitalisation unitaire sur revenu	0,23	0,39	0,19	0,99	1,32

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé étranger sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

   Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.

6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
   b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
   b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
   c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
   b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
   c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
   d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.

9. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

11. Les commissions de souscriptions et de rachat ne sont pas acquises à la SICAV.

12. Conformément au prospectus, le résultat de l'exercice est capitalisé et/ou distribué. La SICAV pourra procéder à la distribution d'acompte.

13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative datée du lundi.

14. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de septembre.

15. Conformément aux statuts, la moitié du résultat de l'exercice est distribuée sous forme de dons à la FIDH et l'autre moitié est capitalisée.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

NB : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,196 % TTC de l'actif net pour les parts L et R, pour la part I le taux de frais de gestion maximum s'élève à 0,70 % TTC. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Pour les parts R et L, le taux appliqué de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,196 % TTC de l'actif moyen annuel.

Pour la part I, le taux appliqué de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 0,50 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action I et L	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	**23 210 613,95**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	72 273 813,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 439 620,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	890 131,70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	128 182,95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 560 376,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-61 173,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**97 562 325,50**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00	
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L		
Actions souscrites durant l'exercice	665 804,82308	70 874 377,08
Actions rachetées durant l'exercice	-4 947,31050	-527 154,90
Solde net des souscriptions/rachats	660 857,51258	70 347 222,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	796 811,99920	
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R		
Actions souscrites durant l'exercice	8 761,20896	1 399 436,49
Actions rachetées durant l'exercice	-12 032,48232	-1 912 465,43
Solde net des souscriptions/rachats	-3 271,27336	-513 028,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	60 137,34560	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0013466539	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	C	EUR	114,45	1,00	114,45
FR0013466521	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	C	EUR	87 639 511,13	796 811,99920	109,98
FR0000004962	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	D	EUR	9 922 699,92	60 137,34560	165,00

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ROYAUME-UNI +/-	Pays 2 ETATS-UNIS +/-	Pays 3 FRANCE +/-	Pays 4 SUEDE +/-	Pays 5 PAYS-BAS +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	29 040,28	4 898,99	4 400,55	3 776,02	3 238,46	2 343,54
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**29 040,28**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	66 556,84	59 921,43	0,00	6 635,41	0,00
Titres de créances	3 389,43	3 389,43	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 773,90	0,00	0,00	0,00	1 773,90
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-139,08	0,00	0,00	0,00	-139,08
HORS-BILAN					
Futures	NA	-4 436,54	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**58 874,32**	**0,00**	**6 635,41**	**1 634,82**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	206,07	646,19	14 806,63	22 443,34	27 100,19	1 354,41
Titres de créances	3 389,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 773,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-139,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	-3 000,90	0,00	-1 435,64	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**5 024,25**	**206,07**	**646,19**	**11 805,73**	**22 443,34**	**25 664,55**	**1 354,41**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 400,54	4 898,99	3 238,46	2 177,89	5 503,14
Obligations et valeurs assimilées	3 887,90	672,64	825,20	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	16,72	15,32	0,00	16,17	19,94
Comptes financiers	64,75	28,84	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-121,14	-146,69	-72,13	-42,23	-114,67
Comptes financiers	0,00	0,00	-0,62	-18,05	-120,40
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	89,18	237,09	16,82	204,23	169,84
Devises à livrer	-8 229,65	-5 702,78	-3 988,63	-2 358,88	-5 566,63
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**108,30**	**3,41**	**19,10**	**-20,87**	**-108,78**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	66 556,84	0,00	0,00
Titres de créances	3 389,43	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**69 946,27**	**0,00**	**0,00**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	1,46	0,00
NATIXIS	20,56	0,00
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	20,03	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,38	0,00
UBS EUROPE SE	0,24	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	87,25
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	1,44
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	0,00
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	29,98
NATIXIS	0,00	0,02
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	7,65
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	3 188 658,37
	Souscriptions à recevoir	104 368,87
	Coupons et dividendes en espèces	51 977,61
Total des créances		**3 345 004,85**
Dettes		
	Achats à règlement différé	6 218 886,81
	Frais de gestion fixe	96 765,86
	Autres dettes	4 717,86
Total des dettes		**6 320 370,53**
Total des créances et des dettes		**-2 975 365,68**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	532 445,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	117 040,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	476 329,50
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**476 329,50**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			2 681 418,17
	FR001400SWX7	BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	597 267,53
	FR001400NU45	BQ POSTALE 3.5% 13-06-30 EMTN	617 384,30
	FR001400DLD4	BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	980 680,07
	FR001400CR01	BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	486 086,27
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**2 681 418,17**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**1 559 881,87**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**1 559 881,87**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 559 881,87**

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**2,88**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2,88**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2,88**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2,88
Total	**2,88**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	1,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**1 401 200,69**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 401 200,69**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 401 200,69**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 401 200,69
Total	**1 401 200,69**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	796 811,99920
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**158 678,30**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**158 678,30**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**158 678,30**
Affectation :	
Distribution	78 779,92
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	79 898,38
Total	**158 678,30**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	60 137,34560
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,31
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-71 757,53**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-71 757,53**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-71 757,53**

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-0,11**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-0,11**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-0,11**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-0,11
Total	**-0,11**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	1,00000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-64 427,60**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-64 427,60**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-64 427,60**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-64 427,60
Total	**-64 427,60**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	796 811,99920
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-7 329,82**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-7 329,82**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-7 329,82**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-7 329,82
Total	**-7 329,82**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	60 137,34560
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	7 216,48	EUR	0,12	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	71 563,44	EUR	1,19	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	**78 779,92**	**EUR**	**1,31**	**EUR**

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**29 040 283,97**	**29,77**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**29 040 283,97**	**29,77**
Assurance			**986 594,08**	**1,01**
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	51 000	296 419,69	0,30
STOREBRAND ASA	NOK	70 000	690 174,39	0,71
Banques commerciales			**567 560,00**	**0,58**
BCP BCO	EUR	1 400 000	567 560,00	0,58
Biotechnologie			**533 855,48**	**0,55**
CSL LTD	AUD	3 000	533 855,48	0,55
Boissons			**1 916 555,87**	**1,96**
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	64 500	758 978,96	0,77
BRITVIC PLC	GBP	33 500	513 340,54	0,53
Molson Coors Beverage Co	USD	12 500	644 236,37	0,66
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**416 131,07**	**0,43**
CARREFOUR	EUR	7 000	107 170,00	0,11
KEURIG DR PEPPER INC	USD	9 200	308 961,07	0,32
Distribution spécialisée			**855 300,00**	**0,88**
MONCLER SPA	EUR	15 000	855 300,00	0,88
Eau			**1 291 869,48**	**1,32**
PENNON GROUP PLC	GBP	70 000	498 046,99	0,51
SEVERN TRENT PLC	GBP	25 000	793 822,49	0,81
Electricité			**968 131,60**	**0,99**
LEGRAND SA	EUR	5 100	526 830,00	0,54
SSE PLC	GBP	19 500	441 301,60	0,45
Emballage et conditionnement			**804 376,07**	**0,82**
BRAMBLES LTD	AUD	68 000	804 376,07	0,82
Equipements électriques			**826 700,00**	**0,85**
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 500	826 700,00	0,85
Equipements et fournitures médicaux			**1 695 350,14**	**1,74**
COLOPLAST B	DKK	4 400	516 456,17	0,53
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	3 000	177 384,53	0,18
ELEKTA AB	SEK	125 000	799 964,64	0,82
ESSILORLUXOTTICA	EUR	948	201 544,80	0,21
Equipements et instruments électroniques			**921 788,36**	**0,94**
SPECTRIS PLC	GBP	10 700	350 815,46	0,36
TDK CORP JPY50	JPY	50 000	570 972,90	0,58
Logiciels			**2 397 078,98**	**2,46**
ADOBE INC	USD	1 900	881 485,60	0,91
INTUIT INC	USD	1 425	792 908,02	0,81
WORKDAY INC-A	USD	3 300	722 685,36	0,74
Machines			**842 376,03**	**0,86**
SANDVIK AB	SEK	42 000	842 376,03	0,86
Marches de capitaux			**676 558,75**	**0,69**
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	41 750	676 558,75	0,69

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits alimentaires			**1 025 488,97**	**1,05**
CONAGRA BRANDS INC	USD	11 200	326 350,97	0,33
DANONE	EUR	10 700	699 138,00	0,72
Produits chimiques			**711 529,05**	**0,73**
NOVOZYMES B	DKK	11 000	711 529,05	0,73
Produits de soins personnels			**522 665,00**	**0,54**
L'OREAL	EUR	1 300	522 665,00	0,54
Produits domestiques			**751 160,00**	**0,77**
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	8 900	751 160,00	0,77
Produits pharmaceutiques			**2 728 233,99**	**2,81**
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	29 000	812 348,63	0,83
GSK PLC	GBP	53 000	965 981,61	1,01
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	9 000	949 903,75	0,97
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**2 080 764,65**	**2,13**
ASML HOLDING NV	EUR	1 350	1 006 560,00	1,03
INTEL CORP	USD	26 000	546 534,65	0,56
STMICROELECTRONICS NV	EUR	19 800	527 670,00	0,54
Services aux collectivités			**433 267,23**	**0,44**
NATIONAL GRID PLC	GBP	35 000	433 267,23	0,44
Services clientèle divers			**605 992,73**	**0,62**
PEARSON ORD	GBP	49 750	605 992,73	0,62
Services de télécommunication diversifiés			**2 161 458,33**	**2,22**
BCE INC	CAD	23 000	717 267,45	0,74
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	180 000	660 420,00	0,68
TELIA AB	SEK	270 000	783 770,88	0,80
Services de télécommunication mobile			**901 674,68**	**0,92**
ROGERS COMMUNICATIONS INC -B	CAD	25 000	901 674,68	0,92
Sociétés commerciales et de distribution			**532 385,00**	**0,55**
REXEL	EUR	20 500	532 385,00	0,55
Textiles, habillement et produits de luxe			**885 438,43**	**0,91**
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	3 700	525 848,43	0,54
KERING	EUR	1 400	359 590,00	0,37
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**66 080 503,02**	**67,73**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**66 080 503,02**	**67,73**
Banques commerciales			**7 432 076,80**	**7,62**
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	1 000 000	979 999,25	1,00
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	600 000	597 267,53	0,61
BQ POSTALE 3.5% 13-06-30 EMTN	EUR	600 000	617 384,30	0,63
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	900 000	980 680,07	1,01
BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	GBP	400 000	486 086,27	0,50
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	200 000	191 066,73	0,20
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	600 000	646 205,38	0,66
DE VOLKSBANK NV 4.875% 07-03-30	EUR	1 200 000	1 318 049,26	1,35
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.5% 08-02-27	EUR	1 050 000	1 001 949,59	1,03
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	600 000	613 388,42	0,63
Boissons			**2 256 421,07**	**2,31**
ASAHI BREWERIES 0.541% 23-10-28	EUR	200 000	182 942,92	0,19
ASAHI BREWERIES 1.151% 19-09-25	EUR	350 000	343 904,73	0,35

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASAHI BREWERIES 3.384% 16-04-29	EUR	300 000	308 977,02	0,32
ASAHI BREWERIES 3.464% 16-04-32	EUR	500 000	514 506,90	0,53
MOLSON ORS BEVERAGE 3.8% 15-06-32	EUR	700 000	728 978,56	0,74
MOLS ORS BREW 3.0% 15-07-26	USD	200 000	177 110,94	0,18
Conglomérats industriels			**722 921,31**	**0,74**
KONINKLIJKE PHILIPS NV 3.75% 31-05-32	EUR	700 000	722 921,31	0,74
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**781 003,33**	**0,80**
CARREFOUR 1.25% 03-06-25 EMTN	EUR	100 000	99 055,88	0,10
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	107 938,30	0,11
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	100 000	110 432,50	0,11
KEURIG DR PEPPER 5.05% 15-03-29	USD	500 000	463 576,65	0,48
Distribution spécialisée			**1 250 499,83**	**1,28**
NATL GRID NORTH AMERICA 3.631% 03-09-31	EUR	700 000	712 235,93	0,73
NATL GRID NORTH AMERICA 4.668% 12-09-33	EUR	500 000	538 263,90	0,55
Electricité			**1 766 294,27**	**1,81**
LEGRAND 3.5% 26-06-34	EUR	700 000	721 677,08	0,74
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	1 000 000	1 044 617,19	1,07
Equipement et services pour l'énergie			**202 709,81**	**0,21**
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 04-09-32	EUR	200 000	202 709,81	0,21
Equipements électriques			**612 758,64**	**0,63**
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	200 000	202 633,71	0,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 10-01-31	EUR	200 000	206 899,66	0,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	200 000	203 225,27	0,21
Finances			**831 099,13**	**0,85**
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 21-01-31	EUR	800 000	831 099,13	0,85
Machines			**155 818,30**	**0,16**
SANDVIK AB 3.75% 27-09-29 EMTN	EUR	150 000	155 818,30	0,16
Marches de capitaux			**2 426 701,48**	**2,49**
ABN AMRO BK 3.875% 15-01-32	EUR	100 000	106 005,82	0,11
ABN AMRO BK 4.375% 16-07-36	EUR	600 000	619 919,59	0,64
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	300 000	327 247,01	0,34
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	700 000	753 302,27	0,77
ABN AMRO BK 6.339% 18-09-27	USD	200 000	186 089,17	0,19
BRAMBLES FINANCE 4.25% 22-03-31	EUR	400 000	434 137,62	0,44
Papier et industrie du bois			**293 945,10**	**0,30**
UPM KYMMENE OY 2.25% 23-05-29	EUR	300 000	293 945,10	0,30
Produits alimentaires			**1 549 731,15**	**1,59**
DANONE 3.2% 12-09-31 EMTN	EUR	700 000	710 768,40	0,73
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	200 000	208 151,82	0,21
DANONE 3.481% 03-05-30 EMTN	EUR	400 000	416 672,49	0,43
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	200 000	214 138,44	0,22
Produits chimiques			**524 081,06**	**0,54**
GSK CAP 1.75% 21-05-30 EMTN	EUR	550 000	524 081,06	0,54
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**207 115,83**	**0,21**
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	200 000	207 115,83	0,21
Services aux collectivités			**38 176 007,79**	**39,13**
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	2 300 000	2 869 688,39	2,94
ALLEMAGNE 6,50%97-27	EUR	330 000	375 073,84	0,38
DENMARK GOVERNMENT INTL BOND 2.25% 02-10-26	EUR	5 000 000	5 002 800,00	5,13

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 04-07-28	EUR	2 300 000	2 362 722,89	2,42
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.875% 15-04-29	EUR	5 900 000	6 135 559,92	6,29
FINLAND GOVERNMENT BOND 3.0% 15-09-34	EUR	530 000	546 916,15	0,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	175 000	206 065,55	0,21
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	EUR	1 300 000	1 646 498,90	1,69
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	450 000	463 020,77	0,47
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	575 000	611 625,31	0,63
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 15-07-31	EUR	3 675 000	3 798 613,22	3,89
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 0.0% 24-03-31	EUR	2 400 000	2 060 880,00	2,11
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 1.375% 25-05-29	EUR	3 100 000	2 992 778,01	3,07
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-28	EUR	470 000	448 318,10	0,46
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-30	EUR	1 750 000	1 810 450,02	1,86
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	3 000 000	3 440 703,93	3,53
ROYAUME DU DANEMARK 5.0% 14-11-25	USD	1 500 000	1 384 254,74	1,42
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.95% 30-07-30	EUR	1 250 000	1 218 867,72	1,25
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33	EUR	825 000	801 170,33	0,82
SUEDE 3,50% 01/12/28 NR3104	SEK	5 000 000	825 197,76	0,85
Services de télécommunication diversifiés			**2 677 819,86**	**2,74**
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	1 000 000	1 050 919,04	1,08
BRITISH TEL 9.625% 15-12-30	USD	350 000	405 953,68	0,42
KPN 3.875% 16-02-36 EMTN	EUR	700 000	734 485,65	0,75
KPN 5.75% 17/09/2029	GBP	50 000	62 666,79	0,06
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	EUR	400 000	423 794,70	0,43
Services de télécommunication mobile			**528 722,30**	**0,54**
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	500 000	528 722,30	0,54
Services financiers diversifiés			**2 116 384,26**	**2,17**
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	800 000	845 471,12	0,87
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 4.375% 30-01-26	USD	1 400 000	1 270 913,14	1,30
Textiles, habillement et produits de luxe			**743 193,94**	**0,76**
ADIDAS AG 3.125% 21-11-29	EUR	200 000	209 064,17	0,21
KERING 3.25% 27-02-29 EMTN	EUR	100 000	103 391,79	0,11
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	100 000	101 470,75	0,10
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	200 000	205 380,30	0,21
KERING 5.0% 23-11-32 EMTN	GBP	100 000	123 886,93	0,13
TITRES DE CRÉANCES			**3 389 432,73**	**3,47**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**3 389 432,73**	**3,47**
Services aux collectivités			**3 389 432,73**	**3,47**
FRANCE TREASURY BILL ZCP 301024	EUR	1 000 000	997 333,49	1,02
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-12-24	EUR	800 000	795 359,34	0,82
FRENCH REPUBLIC ZCP 23-10-24	EUR	1 600 000	1 596 739,90	1,63
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			**476 329,50**	**0,49**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**476 329,50**	**0,49**
Services aux collectivités			**476 329,50**	**0,49**
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	400 000	476 329,50	0,49
Total			**98 986 549,22**	**101,46**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20241017	0,00	-29 475,15	EUR	1 301 115,66	AUD	-1 330 590,81
V/AUD/EUR/20241017	0,00	-496,15	EUR	21 575,27	AUD	-22 071,42
V/AUD/EUR/20241017	0,00	-1,55	EUR	18 646,69	AUD	-18 648,24
V/CAD/EUR/20241017	0,00	-4 411,38	EUR	1 547 864,67	CAD	-1 552 276,05
V/CAD/EUR/20241017	3,20	0,00	EUR	15 711,99	CAD	-15 708,79
V/CHF/EUR/20241017	0,00	-149,59	EUR	68 600,20	CHF	-68 749,79
V/CHF/EUR/20241017	12,47	0,00	EUR	48 729,62	CHF	-48 717,15
V/CHF/EUR/20241017	194,96	0,00	EUR	381 489,48	CHF	-381 294,52
V/CHF/EUR/20241017	0,00	-116,88	EUR	16 384,09	CHF	-16 500,97
V/CHF/EUR/20241017	0,37	0,00	EUR	13 751,18	CHF	-13 750,81
V/DKK/EUR/20241017	0,00	-2 207,16	EUR	2 317 515,97	DKK	-2 319 723,13
V/DKK/EUR/20241017	0,00	-5,90	EUR	10 290,21	DKK	-10 296,11
V/DKK/EUR/20241017	0,00	-13,92	EUR	28 843,59	DKK	-28 857,51
V/EUR/AUD/20241017	25,06	0,00	AUD	10 458,23	EUR	-10 433,17
V/EUR/AUD/20241017	118,05	0,00	AUD	11 636,79	EUR	-11 518,74
V/EUR/AUD/20241017	226,25	0,00	AUD	13 635,39	EUR	-13 409,14
V/EUR/CAD/20241017	0,00	-7,19	CAD	13 340,81	EUR	-13 348,00
V/EUR/CAD/20241017	52,76	0,00	CAD	15 702,51	EUR	-15 649,75
V/EUR/DKK/20241017	3,33	0,00	DKK	22 544,64	EUR	-22 541,31
V/EUR/DKK/20241017	12,94	0,00	DKK	49 045,84	EUR	-49 032,90
V/EUR/DKK/20241017	3,42	0,00	DKK	18 991,90	EUR	-18 988,48
V/EUR/DKK/20241017	0,00	-3,86	DKK	34 863,69	EUR	-34 867,55
V/EUR/DKK/20241017	17,00	0,00	DKK	40 205,86	EUR	-40 188,86
V/EUR/DKK/20241017	20,19	0,00	DKK	38 574,48	EUR	-38 554,29
V/EUR/GBP/20241017	116,84	0,00	GBP	51 582,16	EUR	-51 465,32
V/EUR/GBP/20241017	219,37	0,00	GBP	25 353,46	EUR	-25 134,09
V/EUR/GBP/20241017	229,57	0,00	GBP	23 701,28	EUR	-23 471,71
V/EUR/GBP/20241017	881,24	0,00	GBP	76 885,27	EUR	-76 004,03
V/EUR/GBP/20241017	576,99	0,00	GBP	59 572,12	EUR	-58 995,13
V/EUR/JPY/20241017	0,00	-0,57	JPY	78 317,02	EUR	-78 317,59
V/EUR/JPY/20241017	0,00	-379,70	JPY	26 750,34	EUR	-27 130,04
V/EUR/SEK/20241017	35,33	0,00	SEK	16 820,89	EUR	-16 785,56
V/EUR/USD/20241017	0,00	-25,91	USD	10 929,84	EUR	-10 955,75
V/EUR/USD/20241017	11,52	0,00	USD	21 030,13	EUR	-21 018,61
V/EUR/USD/20241017	0,00	-4,21	USD	11 108,62	EUR	-11 112,83
V/EUR/USD/20241017	0,00	-119,51	USD	46 109,67	EUR	-46 229,18
V/GBP/EUR/20241017	0,00	-9 949,63	EUR	686 707,77	GBP	-696 657,40
V/GBP/EUR/20241017	0,00	-1,66	EUR	13 514,40	GBP	-13 516,06
V/GBP/EUR/20241017	0,00	-71 304,36	EUR	4 921 309,90	GBP	-4 992 614,26
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-17,70	EUR	32 131,71	JPY	-32 149,41
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-90,75	EUR	11 282,45	JPY	-11 373,20
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-385,10	EUR	30 260,83	JPY	-30 645,93
V/JPY/EUR/20241017	145,57	0,00	EUR	12 264,24	JPY	-12 118,67
V/JPY/EUR/20241017	80,87	0,00	EUR	19 156,31	JPY	-19 075,44
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-95,33	EUR	31 593,64	JPY	-31 688,97

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/JPY/EUR/20241017	18 547,55	0,00	EUR	1 316 608,15	JPY	-1 298 060,60
V/NOK/EUR/20241017	0,00	-1 588,95	EUR	649 674,25	NOK	-651 263,20
V/NOK/EUR/20241017	94,12	0,00	EUR	12 041,19	NOK	-11 947,07
V/SEK/EUR/20241017	146,38	0,00	EUR	38 638,56	SEK	-38 492,18
V/SEK/EUR/20241017	51,79	0,00	EUR	32 524,32	SEK	-32 472,53
V/SEK/EUR/20241017	0,00	-1 136,70	EUR	813 500,25	SEK	-814 636,95
V/SEK/EUR/20241017	0,00	-16,18	EUR	15 271,24	SEK	-15 287,42
V/SEK/EUR/20241017	0,00	-4 308,49	EUR	3 083 432,55	SEK	-3 087 741,04
V/USD/EUR/20241017	0,00	-36,60	EUR	23 363,55	USD	-23 400,15
V/USD/EUR/20241017	9 868,36	0,00	EUR	3 886 225,38	USD	-3 876 357,02
V/USD/EUR/20241017	61,02	0,00	EUR	58 202,45	USD	-58 141,43
V/USD/EUR/20241017	380,24	0,00	EUR	115 112,93	USD	-114 732,69
V/USD/EUR/20241017	16,31	0,00	EUR	24 939,81	USD	-24 923,50
V/USD/EUR/20241017	10 519,40	0,00	EUR	4 142 610,75	USD	-4 132 091,35
Total	**42 672,47**	**-126 350,08**		**26 478 046,19**		**-26 561 723,80**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 1224	-5	0,00	-8 310,00	-674 600,00
EURO-OAT 1224	-6	0,00	-7 500,00	-761 040,00
EURO SCHATZ 1224	-28	0,00	-2 240,00	-3 000 900,00
Sous-total 1.		**0,00**	**-18 050,00**	**-4 436 540,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**-18 050,00**	**-4 436 540,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	98 986 549,22
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-83 677,61
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-18 050,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	5 136 956,25
Autres passifs (-)	-6 459 452,36
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**97 562 325,50**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	EUR	1,00	114,45
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	EUR	796 811,99920	109,98
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	EUR	60 137,34560	165,00

Comptes annuels au 29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	23 356 558,80	11 064 463,44
Actions et valeurs assimilées	6 662 139,03	3 114 219,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 662 139,03	3 114 219,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	16 694 419,77	7 950 243,59
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 694 419,77	7 950 243,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	6 572 606,35	2 684 316,46
Opérations de change à terme de devises	6 513 813,10	2 675 253,27
Autres	58 793,25	9 063,19
COMPTES FINANCIERS	83 235,28	148 979,65
Liquidités	83 235,28	148 979,65
TOTAL DE L'ACTIF	30 012 400,43	13 897 759,55

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	23 088 844,54	11 223 338,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	138 276,24
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-184 203,45	-234 539,16
Résultat de l'exercice (a,b)	305 972,86	34 371,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**23 210 613,95**	**11 161 446,38**
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**6 788 135,47**	**2 736 114,73**
Opérations de change à terme de devises	6 548 577,04	2 664 213,58
Autres	239 558,43	71 901,15
COMPTES FINANCIERS	**13 651,01**	**198,44**
Concours bancaires courants	13 651,01	198,44
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**30 012 400,43**	**13 897 759,55**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 951,83	25,21
Produits sur actions et valeurs assimilées	122 418,94	153 554,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	331 869,59	99 901,38
Produits sur titres de créances	3 602,62	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**466 842,98**	**253 481,19**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	996,49	2 968,22
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**996,49**	**2 968,22**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**465 846,49**	**250 512,97**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	195 073,94	204 162,48
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**270 772,55**	**46 350,49**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	35 200,31	-11 979,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**305 972,86**	**34 371,17**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé étranger sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

   Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
5. A l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

   Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
   b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
   b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
   c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.

b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.

c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.

d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.

9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

11. Les commissions de souscriptions et de rachat ne sont pas acquises à la SICAV.

12. Conformément au prospectus, le résultat de l'exercice est capitalisé et/ou distribué. La SICAV pourra procéder à la distribution d'acompte.

13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative datée du lundi.

14. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de septembre.

15. Conformément aux statuts, la moitié du résultat de l'exercice est distribuée sous forme de dons à la FIDH et l'autre moitié est capitalisée.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,196 % TTC de l'actif net pour les parts L et R, pour la part I le taux de frais de gestion maximum s'élève à 0,70 % TTC. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

2. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Pour les parts R et L, le taux appliqué de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,196 % TTC de l'actif moyen annuel.

Pour la part I, le taux appliqué de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche est de 0,50 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action Part I et L	Capitalisation	Capitalisation
Action Part R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**11 161 446,38**	**18 645 383,30**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 289 427,73	4 004 700,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 488 182,29	-9 395 962,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	327 474,89	963 882,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-563 253,79	-1 129 254,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	416 656,00	399 679,53
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-339 359,76	-528 184,04
Frais de transactions	-10 823,94	-18 614,82
Différences de change	74 345,75	151 921,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	110 692,62	-1 885 985,68
Différence d'estimation exercice N	-656 551,23	-767 243,85
Différence d'estimation exercice N-1	767 243,85	-1 118 741,83
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	-4 740,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	-4 740,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-43 280,27
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-12 424,77	-44 450,01
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	270 772,55	46 350,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-26 157,42	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**23 210 613,95**	**11 161 446,38**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	2 451 587,25	10,56
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 242 832,52	61,37
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	16 694 419,77	71,93
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	14 242 832,52	61,36	0,00	0,00	0,00	0,00	2 451 587,25	10,56
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 235,28	0,36
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 651,01	0,06
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	100 371,40	0,43	353 267,92	1,52	4 085 086,06	17,60	8 192 865,57	35,30	3 962 828,82	17,07
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	83 235,28	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 651,01	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 711 795,16	7,38	1 599 729,65	6,89	163 780,63	0,71	1 128 856,05	4,86
Obligations et valeurs assimilées	558 525,57	2,41	565 104,37	2,43	0,00	0,00	376 614,41	1,62
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	128 894,68	0,56	136 045,79	0,59	9 922,63	0,04	60 146,65	0,26
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 709,86	0,03	2 961,72	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	2 359 046,76	10,16	2 282 682,38	9,83	171 624,08	0,74	1 547 811,89	6,67
Comptes financiers	462,26	0,00	212,80	0,00	0,00	0,00	12 975,95	0,06
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Achat à terme de devise	317 273,40
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	6 196 539,70
Souscriptions à recevoir	41 056,90
Coupons et dividendes en espèces	17 736,35
TOTAL DES CRÉANCES	**6 572 606,35**
DETTES	
Vente à terme de devise	6 231 675,79
Fonds à verser sur achat à terme de devises	316 901,25
Achats à règlement différé	184 483,48
Rachats à payer	32 052,24
Frais de gestion fixe	21 892,49
Autres dettes	1 130,22
TOTAL DES DETTES	**6 788 135,47**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	**-215 529,12**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L		
Actions souscrites durant l'exercice	122 089,54079	12 353 234,55
Actions rachetées durant l'exercice	-3 229,11519	-325 814,41
Solde net des souscriptions/rachats	118 860,42560	12 027 420,14
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	135 954,48662	
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R		
Actions souscrites durant l'exercice	6 173,56493	936 193,18
Actions rachetées durant l'exercice	-7 640,97746	-1 162 367,88
Solde net des souscriptions/rachats	-1 467,41253	-226 174,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	63 408,61896	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	74 378,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	868,88
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	118 127,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 699,14
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	455 894,51
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			444 286,04
	FR001400CR01	BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	444 286,04
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**444 286,04**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Part	Montant total	Montant unitaire
13/12/2022	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	26 157,42	0,40
Total acomptes		**26 157,42**	**0,40**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	305 972,86	34 371,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**305 972,86**	**34 371,17**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2,50	1,48
Total	**2,50**	**1,48**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	179 798,16	9 380,04
Total	**179 798,16**	**9 380,04**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R		
Affectation		
Distribution	62 774,53	12 326,45
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	63 397,67	12 663,20
Total	**126 172,20**	**24 989,65**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	63 408,61896	64 876,03149
Distribution unitaire	0,99	0,19
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	3 628,95	10 136,02

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	138 276,24
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-158 046,04	-234 539,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	26 157,41	0,00
Total	**-184 203,45**	**-96 262,92**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-0,64	-1,98
Total	**-0,64**	**-1,98**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-94 293,03	-34 468,45
Total	**-94 293,03**	**-34 468,45**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-89 909,78	-61 792,49
Total	**-89 909,78**	**-61 792,49**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	**16 274 372,92**	**16 856 407,47**	**18 645 383,30**	**11 161 446,38**	**23 210 613,95**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I en EUR					
Actif net	0,00	99,55	109,52	98,51	103,22
Nombre de titres	0,00	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	99,55	109,52	98,51	103,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	1,04	4,38	-1,98	-0,64
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,92	1,75	1,48	2,50
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L en EUR					
Actif net	0,00	99,10	108,47	1 653 157,91	13 620 539,09
Nombre de titres	0,00	1,00000	1,00000	17 094,06102	135 954,48662
Valeur liquidative unitaire	0,00	99,10	108,47	96,70	100,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	1,04	4,34	-2,01	-0,69
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,51	1,20	0,54	1,32
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R en EUR					
Actif net	16 274 372,92	16 856 208,82	18 645 165,31	9 508 189,96	9 589 971,64
Nombre de titres	106 155,09772	110 099,58099	112 587,60505	64 876,03149	63 408,61896
Valeur liquidative unitaire	153,30	153,09	165,60	146,55	151,24
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,52	0,37	0,00	0,40
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	2,13	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,54	0,60	4,05	-0,95	-1,41
Distribution unitaire sur résultat	0,74	0,23	0,38	0,19	0,99
Crédit d'impôt unitaire	0,06	0,00	0,00	0,04	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,74	0,23	0,39	0,19	0,99

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	1 200	80 952,00	0,34
TOTAL ALLEMAGNE			**80 952,00**	**0,34**
BELGIQUE				
UCB SA	EUR	1 079	83 665,66	0,36
TOTAL BELGIQUE			**83 665,66**	**0,36**
CANADA				
BCE INC	CAD	5 000	181 116,39	0,78
ROGERS COMMUNICATIONS INC -B	CAD	4 250	154 839,67	0,67
TOTAL CANADA			**335 956,06**	**1,45**
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	1 109	111 182,57	0,48
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1 650	142 474,86	0,61
TOTAL DANEMARK			**253 657,43**	**1,09**
ETATS-UNIS				
ADOBE INC	USD	511	246 100,50	1,06
BAXTER INTERNATIONAL INC	USD	5 730	204 250,48	0,88
CONAGRA BRANDS INC	USD	6 200	160 570,48	0,69
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	2 387	156 194,91	0,67
INTEL CORP	USD	3 446	115 707,49	0,51
INTUIT INC	USD	474	228 746,69	0,99
KEURIG DR PEPPER INC	USD	7 000	208 727,27	0,90
WORKDAY INC-A	USD	1 377	279 431,83	1,20
TOTAL ETATS-UNIS			**1 599 729,65**	**6,90**
FRANCE				
BIOMERIEUX	EUR	798	73 272,36	0,32
CARREFOUR SA	EUR	5 510	89 730,35	0,39
DANONE	EUR	3 800	198 588,00	0,86
ESSILORLUXOTTICA	EUR	928	153 268,48	0,66
KERING	EUR	350	151 165,00	0,65
LEGRAND SA	EUR	730	63 729,00	0,27
REXEL SA	EUR	3 288	70 034,40	0,30
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	310	70 060,00	0,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	728	114 281,44	0,49
TOTAL FRANCE			**984 129,03**	**4,24**
JAPON				
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	2 318	82 014,43	0,36
TDK CORP JPY50	JPY	2 331	81 766,20	0,35
TOTAL JAPON			**163 780,63**	**0,71**
NORVEGE				
STOREBRAND ASA	NOK	12 497	96 683,70	0,42
TOTAL NORVEGE			**96 683,70**	**0,42**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	14 600	196 224,00	0,85
ASML HOLDING NV	EUR	450	251 595,00	1,08
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	75 271	234 770,25	1,01
ROYAL PHILIPS	EUR	3 306	62 701,60	0,27
TOTAL PAYS-BAS			**745 290,85**	**3,21**
ROYAUME-UNI				
AVIVA PLC	GBP	44 939	201 950,91	0,87
BT GROUP PLC	GBP	150 000	201 810,01	0,87
GSK PLC	GBP	11 418	196 399,08	0,85
NATIONAL GRID PLC	GBP	15 069	170 251,56	0,73
PEARSON ORD	GBP	16 651	166 701,96	0,72
PENNON GROUP PLC	GBP	19 000	128 360,62	0,55
RENISHAW P.L.C.	GBP	2 319	94 160,92	0,40
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	4 500	122 694,26	0,53
SMITH(DS)	GBP	35 459	117 365,45	0,50
SPECTRIS PLC	GBP	2 347	91 834,42	0,40
SSE PLC	GBP	11 867	220 265,97	0,95
TOTAL ROYAUME-UNI			**1 711 795,16**	**7,37**
SUEDE				
ESSITY	SEK	6 500	133 305,80	0,57
SANDVIK AB	SEK	3 917	68 651,79	0,30
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	8 894	115 944,82	0,50
TOTAL SUEDE			**317 902,41**	**1,37**
SUISSE				
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	1 078	124 656,45	0,54
STMICROELECTRONICS NV	EUR	4 000	163 940,00	0,70
TOTAL SUISSE			**288 596,45**	**1,24**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**6 662 139,03**	**28,70**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**6 662 139,03**	**28,70**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 3.125% 21-11-29	EUR	200 000	198 976,96	0,86
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	EUR	125 000	156 224,16	0,67
DEUT BU 0.1 04-26	EUR	275 000	334 262,31	1,44
TOTAL ALLEMAGNE			**689 463,43**	**2,97**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	400 000	375 154,27	1,62
AUTRICHE 6.25%97-27 S.6	EUR	2 250 000	2 520 778,95	10,86
TOTAL AUTRICHE			**2 895 933,22**	**12,48**
DANEMARK				
DENMARK GOVERNMENT INTL BOND 2.5% 18-11-24	EUR	400 000	404 114,52	1,74
TOTAL DANEMARK			**404 114,52**	**1,74**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
SPAI GO 3.55 10-33	EUR	500 000	489 837,95	2,11
TOTAL ESPAGNE			**489 837,95**	**2,11**
ETATS-UNIS				
MOLSON COORS BEV 1.25% 15-07-24	EUR	100 000	97 976,22	0,42
MOLS ORS BREW 3.0% 15-07-26	USD	200 000	176 970,96	0,76
NATL GRID NORTH AMERICA 4.151% 12-09-27	EUR	150 000	149 618,51	0,65
TOTAL ETATS-UNIS			**424 565,69**	**1,83**
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.875% 15-04-29	EUR	625 000	615 556,73	2,65
FINL GO 0.5 09-27	EUR	640 000	577 648,58	2,49
FINL GO 1.375 04-27	EUR	100 000	94 605,42	0,41
TOTAL FINLANDE			**1 287 810,73**	**5,55**
FRANCE				
BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	GBP	400 000	444 286,04	1,92
CARR 1.25% 03-06-25 EMTN	EUR	100 000	96 036,67	0,41
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	103 715,79	0,45
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	200 000	195 706,87	0,84
FRAN GO 0.1 03-26 IND	EUR	460 000	530 230,31	2,29
GROUPE DANONE 0.571% 17-03-27	EUR	100 000	91 033,52	0,39
KERING 3.25% 27-02-29 EMTN	EUR	100 000	99 382,60	0,42
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	100 000	97 521,25	0,42
LEGRAND 1.0% 06-03-26	EUR	200 000	187 857,01	0,81
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	100 000	99 336,98	0,43
SCHN EL 3.375 04-25	EUR	200 000	201 634,67	0,87
TOTAL FRANCE			**2 146 741,71**	**9,25**
ITALIE				
ITALIE 4.75% 01/09/2028	EUR	870 000	897 157,77	3,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	525 000	598 361,55	2,57
TOTAL ITALIE			**1 495 519,32**	**6,44**
JAPON				
ASAH BR 1.151 09-25	EUR	150 000	142 043,29	0,61
TOTAL JAPON			**142 043,29**	**0,61**
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	100 000	101 342,23	0,44
ABN AMRO BK 6.339% 18-09-27	USD	200 000	189 348,05	0,81
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	200 000	201 133,19	0,87
DE VOLK 0.25 06-26	EUR	200 000	178 646,71	0,77
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	300 000	301 361,32	1,30
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.875% 05-05-27	EUR	100 000	93 245,57	0,40
KONINKLIJKE PHILIPS NV 7.2% 01-06-26	USD	200 000	198 785,36	0,85
KPN 5.75% 17/09/2029	GBP	100 000	114 239,53	0,49
NETH GO 2.5 01-30	EUR	700 000	686 170,64	2,96
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	2 000 000	2 272 797,53	9,79
ROYA DES PAYS 0.25% 15-07-25	EUR	200 000	189 851,29	0,82
TOTAL PAYS-BAS			**4 526 921,42**	**19,50**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
AVIVA 0.625% 27-10-23 EMTN	EUR	100 000	100 371,40	0,43
BRAM FI 4.25 03-31	EUR	300 000	302 959,03	1,30
GSK CAP 1.75% 21-05-30 EMTN	EUR	200 000	177 897,98	0,77
WESTERN POWER DISTRIBUTION EAST MID 3.53% 20-09-28	EUR	100 000	96 516,88	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			**677 745,29**	**2,92**
SUEDE				
SANDVIK AB 3.75% 27-09-29 EMTN	EUR	150 000	147 345,71	0,63
SBAB BA 0.5 02-27	EUR	100 000	89 313,16	0,39
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.5% 13-05-25	EUR	200 000	189 263,71	0,82
SUEDE 3,50% 01/12/28 NR3104	SEK	2 400 000	376 614,41	1,62
TELIASONERA 3.625% 14.02.2024	EUR	250 000	255 291,70	1,10
TOTAL SUEDE			**1 057 828,69**	**4,56**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**16 238 525,26**	**69,96**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**16 238 525,26**	**69,96**
Titres mis en déposit				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	400 000	455 894,51	1,96
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**455 894,51**	**1,96**
TOTAL Titres mis en déposit			**455 894,51**	**1,97**
Créances			**6 572 606,35**	**28,32**
Dettes			**-6 788 135,47**	**-29,25**
Comptes financiers			**69 584,27**	**0,30**
Actif net			**23 210 613,95**	**100,00**
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	EUR	63 408,61896	151,24	
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	EUR	135 954,48662	100,18	
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	EUR	1,00000	103,22	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	62 774,533	EUR	0,99	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	**62 774,533**	**EUR**	**0,99**	**EUR**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM SRI HUMAN RIGHTS (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 969500JQKFVVKZEB9E05

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

●○ ☒ **NON**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 70% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

1

au 30 septembre 2024

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales de ce Produit Financier s'articulaient autour de deux stratégies ISR complémentaires :

1. La première consistait en l'application d'une stratégie ISR généraliste visant à identifier les émetteurs qui proposaient des innovations ou des solutions aux principaux enjeux (démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…) et qui anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette stratégie reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de gestion, et articulée autour de 4 piliers que sont : la Gouvernance responsable, la gestion durable des Ressources, la transition Energétique et le développement des Territoires.

2. La seconde visait à promouvoir les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'Homme, et en particulier celles contenues dans :

- La Charte internationale des droits de l'homme, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

Une attention particulière était accordée à la conduite des entreprises et des États en ce qui concernait l'égalité des sexes et les droits des femmes, la non-discrimination et le traitement des personnes et des communautés vulnérables, les droits de l'homme au travail et le respect de la liberté d'expression et des droits des défenseurs des droits de l'homme.

Cette stratégie reposait sur une analyse réalisée conjointement avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (« FIDH ») qui visait à sélectionner les entreprises et Etats présentant les meilleures pratiques en matière de droits humains

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Titres de créance émis par des émetteurs souverains - Exclusions des émetteurs les plus mal notés	L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Pan-European Aggregate Treasury TR Index Value Unhedged EUR, était analysé sur la base de la méthodologie propriétaire de LBPAM adaptée aux émetteurs souverains puis sur la base d'une analyse approfondie menée avec la FIDH favorisant les Etats qui : - Respectent les principes de l'État de droit et de la démocratie ; - Respectent les droits de l'homme et appliquent des mesures de protection de l'environnement au niveau national ;

2

au 30 septembre 2024

<table>
<tr><td></td><td>- Promeuvent les droits de l'homme et la protection de l'environnement au niveau interne, tout en créant un environnement favorable à l'épanouissement personnel et à la réalisation des droits de l'homme ;
- Promeuvent le respect des droits de l'homme au niveau international, et plus particulièrement la justice internationale, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme, les droits de la femme et la protection de l'environnement.

Les Etats étaient classés et regroupés par la FIDH du meilleur au moins avancé. Seuls les quinze premiers Etats étaient éligibles à l'investissement. La Société de Gestion favorise les Etats qui mènent, selon l'analyse de la FIDH, une politique active de protection et de promotion des droits humains et la protection de l'environnement, aussi bien sur leur propre territoire qu'à l'international.</td></tr>
<tr><td>Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics – Méthodologie d'analyse ESG GREaT (amélioration de note)</td><td>Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR[1]) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion).

Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :
<table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (univers – 20%)*</td></tr>
<tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.74</td><td>7.07</td></tr>
</table>
Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</td></tr>
</table>

[1] L'indice Bloomberg Pan-European Aggregate Treasury, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres émis par les États de la zone Pan-Européene libellés en devise CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HUF, NOK, PLN, RON, SEK, et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

<table>
<tr>
<td>Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics – indicateurs clés de performance</td>
<td>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d’Analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI

- Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies

Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.

A titre d’exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :
<table>
<tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille*</th><th>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</th></tr>
<tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>77,26%</td><td>30,29%</td></tr>
<tr><td>Droits Humains</td><td>97,19%</td><td>50,80%</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Actions émises par les émetteurs privés – Méthodologie d’analyse ESG GREaT (exclusion)</td>
<td>Rappel de l’indicateur : les émetteurs de l’univers d’analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d’analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l’Univers d’Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : ISCI Daily Net TR World Euro et STOXX Europe Total Market Net Return EUR[2]) sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d’exclusion.</td>
</tr>
</table>

[2] ’indice MSCI World, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice représentatif des marchés d’actions mondiaux de 23 pays. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.
L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) représente la région de l'Europe de l'Ouest dans son ensemble. Avec un nombre variable de composants, il couvre environ 95 % de la capitalisation boursière flottante dans 17 pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Pologne, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L’indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L’indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est calculé et publié par son administrateur, Stoxx Ltd. L’indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est utilisé au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L’administrateur de l’indice de référence est inscrit sur le registre d’administrateurs et d’indice de référence tenu par l’ESMA. Des informations complémentaires sur l’indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : https://www.stoxx.com/

<table>
<tr><td></td><td>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, au 30/09/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 4.71 ou figurant parmi les listes d'exclusions ont été exclus de l'univers d'investissement.</td></tr>
<tr><td>Actions émises par les émetteurs privés – indicateurs clés de performance</td><td>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'Analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :

- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.

- Droits Humains : L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies

Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :

<table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (score de l'univers d'analyse)*</td></tr>
<tr><td>Empreinte carbone</td><td>18,57 tCO2/M€ investi</td><td>100,48 tCO2/M€ investi</td></tr>
<tr><td>Droits Humains</td><td>78,59%</td><td>45,58%</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</td><td>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 70% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section "Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l'Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?" de l'annexe SFDR au prospectus.

Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, au 30/09/2024, le produit financier était investi à hauteur de 79.07% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie</td></tr>
</table>

	définie par la Société de Gestion décrite à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?" ci-dessous.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier[3] et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés[4].

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	
Méthodologie	Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics – Méthodologie d'analyse ESG GREaT (amélioration de note)	Actions émises par les émetteurs privés – Méthodologie d'analyse ESG GREaT (exclusion)
Score limite/ Score cible	7.02	4,53

[3] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

[4] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Taux d'exclusion/ Note portefeuille	8.14	20%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics :

Indicateur 1

	2023
Indicateur	Trajectoire Net Zero
Description indicateur	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI
Produit financier	66,7%
Valeur comparable	25,5%

Indicateur 2

	2023
Indicateur	Droits Humains
Description indicateur	*L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies*
Produit financier	72,88%
Valeur comparable	31,46%

Actions émises par les émetteurs privés – indicateurs clés de performance :

Indicateur 1

	2023
Indicateur	Empreinte carbone

Description indicateur	*Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.*
Produit financier	29,08 tCO2/M€ investi
Valeur comparable	107,46 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2023
Indicateur	Droits Humains
Description indicateur	*L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies*
Produit financier	44,65%
Valeur comparable	25,51%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	*74,75%*

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

A. Investissements dans des titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ? »**

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;

6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;

2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;

- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique[5].

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

B. Investissements en « titre d'Etats » (obligations souveraines)

Pour les investissements en titres d'Etats, les Investissements Durables réalisés par le Produit Financier visaient l'atteinte des objectifs suivants :

1. Respect des principes de l'Etat de droit et de la démocratie ;
2. Respect des droits humains et protection de l'environnement au niveau national ;
3. Promotion des droits humains et de l'environnement sur son sol, tout en créant un environnement favorable à l'épanouissement personnel et à la réalisation des droits humains ;

[5] La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

4. Promotion et respect des droits humains au niveau international, et plus particulièrement la justice internationale, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains, des droits de la femme et la protection de l'environnement.

Ainsi, les Etats autorisés à l'investissement après l'analyse de la FIDH étaient considérés comme contribuant à ces objectifs de durabilité.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

A. Investissements dans des titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

B. Investissements en « titre d'Etats » (obligations souveraines)

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion contrôlait systématiquement la capacité de l'Etat à préserver les droits des personnes présentes sur son territoire national, ainsi que son environnement naturel et ses écosystèmes.

La Société de gestion contrôlait également le respect de l'Etat de droit, le principe de séparation des pouvoirs, le respect des droits politiques, l'efficacité des services publics, la lutte contre la corruption et la transparence règlementaire et fiscale.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288[6] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM _ Méthodologie investissements durables » est disponible via : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

A. Investissements dans des titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des

[6] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

B. Investissements en « titre d'Etats » (obligations souveraines)

Le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que des autres standards internationaux en matière de droits humains était assuré par la disqualification des émetteurs identifiés comme portant des atteintes systémiques aux droits humains ou à l'environnement, via l'application d'un filtre sur le pilier « Gestion durable des ressources » de la méthodologie d'analyse propriétaire des Etats de LBP AM, qui intègre des critères relatifs aux libertés civiles, aux droits fondamentaux et à la vie, aux droits des travailleurs, à la lutte contre les violences et discriminations liées au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle, à la biodiversité, au contrôle de la pollution, aux ressources marines et aquatiques et à la transition vers une économie circulaire.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[7] ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote[8];

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite .

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
FINNISH GOV'T 2.875% 15-04-29	Obligations	Gouvernement	6,29%	Finlande
DENMARK KINGDOM 2.250% 02-10-26	Obligations	Gouvernement	5,64%	Danemark
BTPS 3.450% 15-07-31	Obligations	Gouvernement	3,89%	Italie
NETHERLANDS GOVT 5.500% 15-01-28	Obligations	Gouvernement	3,53%	Pays-Bas
DUCHY OF LUX 1.375% 25-05-29	Obligations	Gouvernement	3,07%	Luxembourg

[7] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

[8] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15-04-26	Obligations	Gouvernement	2,94%	Allemagne
FINNISH GOV'T 2.750% 04-07-28	Obligations	Gouvernement	2,42%	Finlande
DUCHY OF LUX 0% 24-03-31	Obligations	Gouvernement	2,11%	Luxembourg
NETHERLANDS GOVT 2.500% 15-01-30	Obligations	Gouvernement	1,86%	Pays-Bas
FRANCE O.A.T.I/L 0.700% 25-07-30	Obligations	Gouvernement	1,69%	France
DENMARK KINGDOM 5.000% 14-11-25	Obligations	Gouvernement	1,42%	Danemark
VOLKSBANK NV 4.875% 07-03-30	Obligations	Finance	1,35%	Pays-Bas
SWEDEN KINGDOM 4.375% 30-01-26	Obligations	Gouvernement	1,3%	Suède
SPANISH GOV'T 1.950% 30-07-30	Obligations	Gouvernement	1,25%	Espagne
BRITISH TELECOMM 3.750% 13-05-31	Obligations	Communications	1,08%	Royaume-Uni

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 92,22% de son actif net au 30/09/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 70% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 79,07% de son actif net au 30/09/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 38,38% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 60,85% de son actif net dans des

"Investissements durables Sociaux"[9]. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,86% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

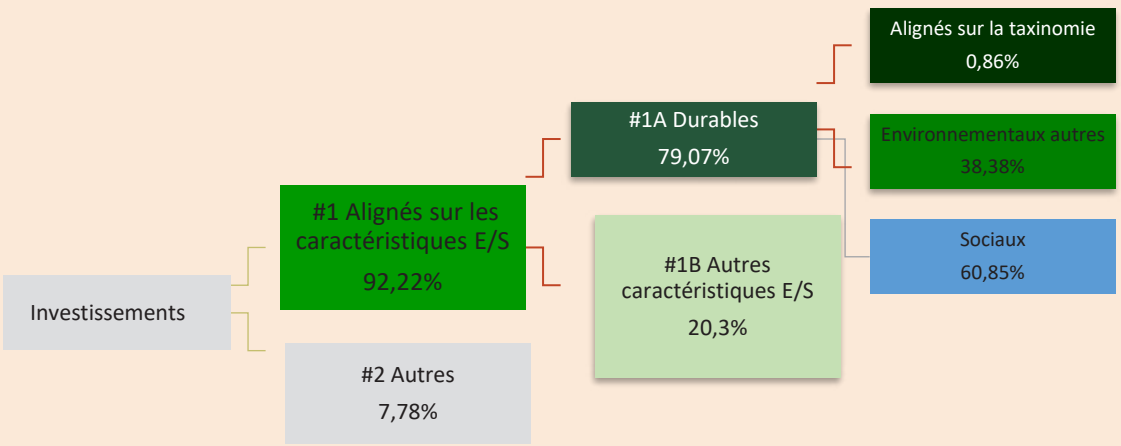

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

[9] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 29,77% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	0%
Matériaux	0,73%
Industrie	3,62%
Consommation discrétionnaire	2,61%
Biens de consommation de base	5,58%
Santé	4,04%
Finance	2,29%
Technologie de l'information	5,54%
Services de communication	3,14%
Services aux collectivités	2,22%
Immobilier	0%

Investissement en obligations, qui représente 70,57% de l'AuM :

Bics1	Poids
Backed securities	0%
Matériaux de base	0,3%
Communications	3,29%
Biens de consommation cycliques	0,21%
Bien de consommation non cycliques	6,83%
Diversifié	0%
Energie	0%
Finance	9,66%
Fonds	0%
Gouvernement	44,11%
Industrie	3,04%
Titres hypothécaires	0%
Technologie	0,21%
Services aux collectivités	1,49%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente -0,34% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	-0,23%
Produits dérivés	-0,1%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0,75% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[10] ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[10] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

17

au 30 septembre 2024

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

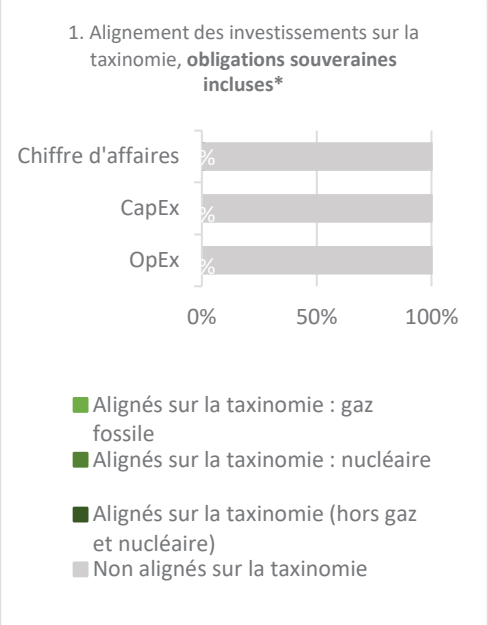

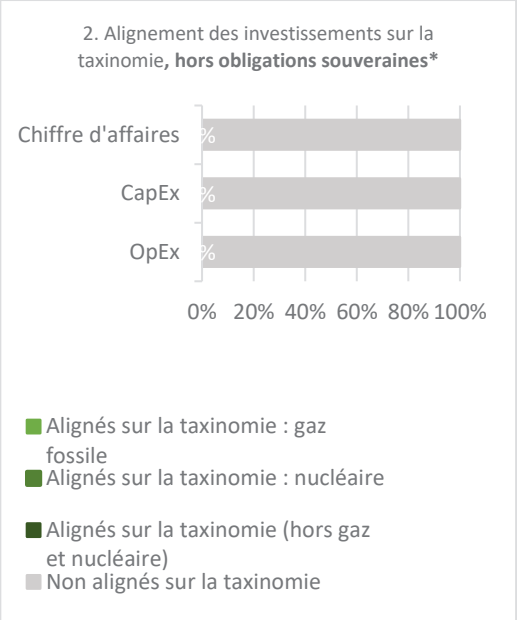

****Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.***

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 44,11%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le produit n'avait pris aucun engagement sur des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes. De plus, la Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer cette proportion réelle, par manque de données nécessaires pour les analyses.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 70% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 38,38% au 30/09/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 70% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 60,85% au 30/09/2024

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 7,78% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

Docusign Envelope ID: BBC041E1-7215-4557-B01E-803DBDBD0158

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS

Société d'Investissement à Capital Variable

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Docusign Envelope ID: BBC041E1-7215-4557-B01E-803DBDBD0158

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS

Société d'Investissement à Capital Variable

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM SRI HUMAN RIGHTS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Docusign Envelope ID: BBC041E1-7215-4557-B01E-803DBDBD0158

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Docusign Envelope ID: BBC041E1-7215-4557-B01E-803DBDBD0158

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Docusign Envelope ID: BBC041E1-7215-4557-B01E-803DBDBD0158

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE